

3X
L'IMPACT

Dons jumelés par
le gouvernement
du Canada et le
gouvernement
du Manitoba



Fonds de secours : Feux de forêt de 2025 au Manitoba

Photo : Chris Kepron / Croix-Rouge canadienne

Des feux de forêt se propagent rapidement au Manitoba, contraignant des individus et des familles à abandonner leur domicile. Le 29 mai 2025, la province a déclaré l'état d'urgence. En réponse, la Croix-Rouge canadienne a lancé le *Fonds de secours : Feux de forêt de 2025 au Manitoba* afin de veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte et de soutenir les communautés touchées partout dans la province.

En ce moment, des équipes de la Croix-Rouge sont déjà sur le terrain et travaillent sans relâche avec les instances dirigeantes autochtones ainsi que les autorités provinciales et municipales afin de déterminer la meilleure façon de venir en aide aux personnes, aux familles et aux communautés touchées par les feux de forêt au Manitoba.

Les gouvernements du Canada et du Manitoba se sont engagés à jumeler tous les dons versés au Fonds de secours : Feux de forêt de 2025 au Manitoba de la Croix-Rouge canadienne entre le 28 mai et le 27 juin 2025. Autrement dit, **chaque don d'un dollar se traduira par trois dollars** en aide aux personnes et familles touchées par les feux de forêt.

Votre contribution au Fonds de secours : Feux de forêt de 2025 au Manitoba aidera des personnes et des familles dans le besoin. Elle servira à offrir une aide immédiate et continue aux personnes touchées par les feux de forêt au Manitoba, y compris une aide financière et du soutien aux personnes évacuées et à leurs communautés d'accueil.

CE QUE VOTRE DON POURRAIT ACCOMPLIR



Besoins essentiels

Distribuer des couvertures, des vêtements, de la nourriture et de l'eau



Hébergement d'urgence

Loger les familles contraintes de quitter leur domicile



Réconfort

Protéger la dignité et redonner un sentiment de normalité en offrant des trousseaux de réconfort contenant des articles comme des brosses à dents, du savon et des fournitures pour bébé.

1 800 418-1111 | ComptezSurNous@croixrouge.ca | croixrouge.ca | N° d'enregistrement : 119219814RR0001

Les coûts liés à une collecte de fonds dans le cadre de tout appel d'urgence, y compris ceux associés à la gestion des fonds en fiducie, ne dépasseront pas huit pour cent des sommes amassées.